



Chambre d'Agriculture de la Somme
 Laurence VILLERET
 19 bis rue Alexandre Dumas
 80096 AMIENS cedex 3

Vos interlocutrices

Chambre d'agriculture de la Somme
 19 bis rue Alexandre dumas
 80096 Amiens cedex 3

Renseignements : **Anne CATTEAU** 06 14 53 19 32
 a.catteau@somme.chambagri.fr

Inscription : **Laurence VILLERET** 03 22 33 69 88
 l.villeret@somme.chambagri.fr

CRÉDIT D'IMPÔT :

Votre formation vous rapporte ! Demandez votre crédit d'impôt : **161,28 € par jour de formation avec un plafond de 460,80 €** (correspondant à 5 jours de formation dans l'année en 2024), pour les chefs d'exploitation au bénéfice réel. Si vous êtes non imposable, vous percevrez aussi ce crédit d'impôt.

AIDE AU REMPLACEMENT :

«Osez vous former sereinement ! Le Service de Remplacement vous remplace lorsque vous suivez une formation.

Bénéficiez d'une prise en charge de votre remplacement jusqu'à 100€ par jour et un crédit d'impôt de 80% sur votre facture. Tél. 03 22 33 69 41

Nous consulter pour l'accessibilité aux personnes handicapées



www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/

PROagri
 POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION

CIRCUITS COURTS / AGRITOURISME

Gestion de la relation client :
 utiliser le digital pour fidéliser



Utilisez la plateforme BREVO

Fidélisez vos clients grâce à des campagnes e-mailing et sms efficaces

Mardi 8 octobre 2024

de 9h15 à 12h45 et de 13h45 à 17h15



www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/

Les + de cette formation

Je comprends l'importance de la fidélisation client pour mes activités de vente directe et/ou d'agritourisme.



Je me familiarise avec les fonctionnalités de la plateforme Brevo.

J'apprends à créer un fichier client et des campagnes d'emailing/SMS efficaces.



Cette formation s'adresse à toute personne des Hauts-de-France souhaitant créer ou conforter son fichier clients.



TARIFS

Stagiaire éligible VIVEA, **71,72 € TTC**/personne si prise en charge du VIVEA.

Stagiaire non éligible VIVEA, coût total de la formation **238,00 € net**/personne.

Vous ne savez pas si vous êtes éligible VIVEA, contactez Anne Hotte au 03 22 33 69 27
Restauration sur place, **prévoir le règlement par chèque ou CB.**



DATE ET LIEU

Mardi 8 octobre 2024

de 9h15 à 12h45 et de 13h45 à 17h15
à Amiens

Programme de votre formation

Introduction à l'emailing

- Définition et différentes formes de l'emailing
- Place de l'emailing dans une stratégie digitale
- Intérêts de l'emailing
- Fonctionnement général d'une plateforme d'emailing

Découverte de Brevo

- Définition et fonctionnalités principales de Brevo
- Avantages d'utiliser une plateforme d'emailing professionnelle
- Création et configuration d'un compte Brevo

Gestion des contacts et formulaires

- Importation et gestion des listes de contacts
- Création et personnalisation de formulaires de contact

Gestion des emails et campagnes

- Création et personnalisation de modèles d'emails
- Planification et envoi de campagnes d'emails et SMS

Analyse des performances

- Analyse des résultats et utilisation des rapports de performance
- Mise en place de bonnes pratiques en matière d'emailing pour optimiser l'efficacité des campagnes



VOTRE INTERVENANTE EXPERTE

Hélène CREVEL, consultante en communication

Enrichir sa relation client

avec le numérique

Le nombre de places étant limité, il est recommandé de s'inscrire avant le **1er octobre 2024**

UTILISEZ LA PLATEFORME BREVO, FIDÉLISEZ VOS CLIENTS GRÂCE À DES CAMPAGNES E-MAILING SMS EFFICACES

Nom : Prénom : CP : Commune :

Adresse (rue) : Mail :

Téléphone :

STATUT :

- Chef d'exploitation, conjoint collaborateur
 Cotisant solidaire

- Autre
 Conjoint non collaborateur
 Retraité agricole
 Public non agricole : Préciser
 Public en cours d'installation

- Associé non exploitant
 Gérants salariés et salariés agricoles

Participera à la formation et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture de la Somme :

Stagiaire éligible VIVEA, **71,72 € TTC**/personne selon prise en charge du VIVEA **238 €**/personne pour les non éligibles VIVEA **signature**

(NB : L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant).